

**Extrait des
délibérations**
de la Commission permanente

**Séance du mardi 13 juillet
2021
N° CP-2021-7-1-2**

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DE PROXIMITÉ
SPÉCIAL ETAT D'URGENCE SANITAIRE
CINQUIÈME PROGRAMMATION DE LA CAMPAGNE 2020**

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID - 19,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-2-12-3 du 24 avril 2020 portant premières mesures d'urgence dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-2-12-4 du 24 avril 2020 portant adaptation des politiques et aides départementales dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 et de la gestion de ses conséquences,
- VU la délibération de la Commission permanente du Haut-Rhin n° CP 2020-5-12-1 du 5 mai 2020 portant plan de soutien dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID - 19 et ses conséquences,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires du Haut - Rhin réunie le 27 novembre 2020,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente n°2021-3-1-4 du 26 mars 2021 approuvant notamment la convention type relative aux subventions accordées au titre du Fonds de soutien aux projets de proximité « spécial état d'urgence sanitaire »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les dispositions du règlement de la Politique de Développement Territorial applicables au Fonds de soutien aux projets de proximité « spécial état d'urgence sanitaire »,
- VU les justificatifs fournis par les porteurs de projets portant démarrage effectif des opérations présentées,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la cinquième programmation au titre de la campagne 2020 de 8 projets relevant de la Politique de Développement Territorial Fonds de soutien aux projets de proximité « spécial état d'urgence sanitaire », conformément à la liste jointe en annexe à la présente délibération,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 243 830 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe à la présente délibération,
- Prend acte du fait que les attributions précitées donneront lieu, pour trois d'entre elles, à la signature de conventions de financement avec les bénéficiaires concernés sur la base de la convention-type adoptée par la Commission

permanente du 26 mars 2021, en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire,

- Décide, en application du règlement attaché à la politique précitée, et par dérogation au règlement budgétaire et financier, eu égard aux objectifs poursuivis et aux spécificités des projets soutenus, que chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant. Le solde sera versé à l'achèvement des opérations, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme 063 Opération 015, sont détaillées dans les listes jointes à la présente délibération.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité